Ville de
CHATEAU-GONTIER
BAZOUGES

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat : **Régie enfance et affaires scolaires**

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Ville de Château-Gontier Bazouges à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Ville de Château-Gontier Bazouges.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR 81 ZZZ 493252

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom, prénom :

Adresse :
Code postal :
Ville :
Pays :

DESIGNATION DU CREANCIER

Nom : *Ville de Château-Gontier Bazouges*
Trésorerie de Château-Gontier Bazouges

Adresse : *23 place de la République*
Code postal : *53200*
Ville : *Château-Gontier Bazouges*
Pays : *France*

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

Type de paiement : Paiement récurrent, *le prélèvement sera effectué le 5 du mois suivant la facturation (ex : facture de septembre prélevée en novembre).*

Signé à :

Le

Signature :

Désignation du tiers débiteur pour le compte duquel le paiement est effectué (si différent du débiteur lui-même et le cas échéant) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la Ville de Château-Gontier Bazouges. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la Ville de Château-Gontier Bazouges.

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessitées de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier de l'adresse ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération n° 80 du 1/4/80 de la Commission Informatique et Liberté.